

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°50/2023**

**Objet : Avenant 2 au marché public de travaux de Réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la décision n°11-2022 du 21 janvier 2022 attribuant le marché de travaux de réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante à la société ART DAN, Allée des Vergers Bât D 78240 AIGREMONT - en groupement avec EUROSYNTEC, 21 rue de la Marine 94290 VILLENEUVE LE ROI, pour un montant total de 1 004 824,97€ HT soit 1 205 789,96€ TTC (tranche ferme et tranches optionnelles cumulées), selon le Détail Quantitatif Estimatif.

Considérant la décision n°148-2022 approuvant l'avenant n°1 relatif aux travaux complémentaires et l'adaptation du projet par la création de prix nouveaux et la modification de certaines quantités du Détail Quantitatif Estimatif.

Considérant la nécessité du déplacement des fourreaux de but de foot.

Considérant que cette prestation supplémentaire rend nécessaire l'établissement d'un avenant.

**DÉCIDE**

- **d'approuver** l'avenant n°2 au marché public de travaux de réhabilitation d'une piste d'athlétisme et de ses aires de concours au stade Philippe Grante avec la société ART DAN, Allée des Vergers Bât D 78240 AIGREMONT – en groupement avec EUROSYNTEC, 21 rue de la Marine 94290 VILLENEUVE LE ROI, prévoyant une plus-value de 1 572,76€ HT soit 1 887,31€ TTC et prolongeant la durée d'exécution jusqu'au 21 avril 2023.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230407-50-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Mise en ligne le 11 avril 2023

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 7 avril 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours :* Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)